



Campagne de subventions "PSF 2020" Note technique sur le "report en fonds dédiés"

Dans certaines situations, des subventions attribuées au titre d'une année N, mais non consommées (totalement ou partiellement) à la fin de l'année, peuvent être reportées sur l'année N+1, avec l'autorisation de l'organisme ayant accordé la subvention.

L'ANS a décidé d'autoriser ce report pour les subventions PSF attribuées en 2020, et correspondant à des actions qui ont dû être reportées ou annulées du fait de la crise covid.

Les sommes non utilisées pourront donc être conservées par les structures bénéficiaires (CSR, CDS, Clubs) pour être utilisées en 2021: soit pour la même action reportée, soit pour une action différente, sous réserve de l'accord préalable obtenu auprès de la Fédération (cf. Note "Campagne de subventions PSF 2020 - Informations importantes sur la justification de l'utilisation des subventions perçues").

Pour bénéficier de ce report, **il est obligatoire de faire apparaître ces sommes en "Fonds dédiés" dans la comptabilité de la structure bénéficiaire.**

Les explications ci-dessous indiquent la marche à suivre

Exemple : subvention PSF de 500 € non utilisée en 2020 du fait du report de l'action correspondante (par exemple "Stage XXX"). Cette somme de 500 euros doit être placée en fonds dédiés.

- La somme de 500 euros non utilisée doit être portée au compte d'exploitation 2020 (appelé aussi compte de résultat), dans la colonne "CHARGES", à la ligne "68-Dotation aux amortissements ...".⁽¹⁾
Cela aura donc pour effet de réduire d'autant le bénéfice puisque le total des charges sera augmenté de 500 euros.
- Cependant, les 500 euros étant toujours présents sur le compte bancaire, et le bénéfice ayant été réduit de 500 euros, le bilan au 31/12/2020 ne sera plus équilibré. Pour rétablir cet équilibre, il faut porter les 500 euros au passif du bilan, sous la ligne "Fonds associatifs et réserves".⁽²⁾
- En 2021, la somme de 500 euros devra apparaître au compte d'exploitation, dans la colonne "PRODUITS", à la ligne "78-Reprise sur amortissements et provisions".⁽³⁾

L'ESSENTIEL A RETENIR :

**En 2020, porter la part de subvention non utilisée en CHARGES
à la ligne "68-Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées" (c'est le libellé exact du formulaire Cerfa de demande de subvention)⁽⁴⁾**

En 2021, porter la même somme en PRODUITS à la ligne "78-Reprises sur amortissements et provisions"

Les pages suivantes montrent les différences entre les tableaux comptables (Compte d'exploitation et Bilan) SANS et AVEC prise en compte des fonds dédiés, dans l'exemple considéré (report d'une somme de 500 euros pour un stage reporté de 2020 à 2021).

⁽¹⁾ Compte 689 ou 6894 pour ceux qui utilisent une numérotation comptable détaillée

⁽²⁾ Compte 194 pour ceux qui utilisent une numérotation comptable détaillée

⁽³⁾ Compte 789 ou 7894 pour ceux qui utilisent une numérotation comptable détaillée

⁽⁴⁾ Le formulaire Cerfa "Compte rendu financier de subvention" mentionne simplement "68-Dotation aux amortissements"





1a - Compte d'exploitation (ou Compte de résultat) 2020

<i>Extrait du compte d'exploitation SANS prise en compte des fonds dédiés (seul le bas du tableau est représenté)</i>			
CHARGES	MONTANT (euros)	PRODUITS	MONTANT (euros)
...
65- Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
66- Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
67- Charges exceptionnelles		78 Reprises sur amortissements et provisions	
68- Dotation aux amortissements, provisions et engagements	-	79 - transfert de charges	-
TOTAL DES CHARGES	50 000,00	TOTAL DES PRODUITS	52 000,00
86- Emplois des contributions volontaires en nature	10 000,00	87 - Contributions volontaires en nature	10 000,00
Secours en nature	-	Dons en nature	-
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	-	Prestations en nature	-
Personnel bénévole	10 000,00	Bénévolat	10 000,00
TOTAL DES CHARGES	60 000,00	TOTAL DES PRODUITS	62 000,00
RESULTAT	2 000,00		

<i>Extrait du compte d'exploitation AVEC prise en compte des fonds dédiés</i>			
CHARGES	MONTANT (euros)	PRODUITS	MONTANT (euros)
...
65- Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
66- Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
67- Charges exceptionnelles		78 Reprises sur amortissements et provisions	-
68- Dotation aux amortissements, provisions et engagements	500,00	79 - transfert de charges	-
Dont : engagements à réaliser (ANS Action 2 - Stage XXX)	500,00		
TOTAL DES CHARGES	50 500,00	TOTAL DES PRODUITS	52 000,00
86- Emplois des contributions volontaires en nature	10 000,00	87 - Contributions volontaires en nature	10 000,00
Secours en nature	-	Dons en nature	-
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	-	Prestations en nature	-
Personnel bénévole	10 000,00	Bénévolat	10 000,00
TOTAL DES CHARGES	60 500,00	TOTAL DES PRODUITS	62 000,00
RESULTAT	1 500,00		

Cette correction a pour effet de réduire le bénéfice de l'exercice 2020 de 500 € (voir ci-après les corrections à apporter sur le Bilan au 31/12/2020). Dans l'exemple, le bénéfice passe de 2 000 à 1 500 €.





1b - Correction du compte d'exploitation 2021, à faire en fin d'exercice 2021 (ne pas oublier !)

Rajouter 500 € dans le compte 78 "Reprises sur amortissements et provisions" (compte 789 ou 7894 pour ceux qui ont une numérotation comptable détaillée)

Le budget prévisionnel 2021 doit également intégrer cette somme de 500 € à la ligne 78.

2 - Correction du bilan au 31/12/2020

<i>Bilan au 31/12/2020, SANS prise en compte des fonds dédiés</i>			
ACTIF		PASSIF	
<i>Patrimoine de l'association</i>		<i>Ressources financières de l'association</i>	
ACTIF IMMOBILISE		FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	
Immobilisations incorporelles	10 000,00	Fonds propres : Report à nouveau	35 500,00
Immobilisations corporelles		Résultat de l'exercice	2 000,00
Autres immobilisations financières		Autres fonds associatifs : Subventions d'investissement	-
Total actif immobilisé	10 000,00	Total fonds associatifs et réserves	37 500,00
ACTIF CIRCULANT		DETTES	
Créances	1 000,00	Emprunts et dettes accumulées	-
Disponibilités / Trésorerie	30 000,00	Fournisseurs et comptes rattachés	2 000,00
Charges constatées d'avance	-	Fiscales et sociales (cotisations sociales à régler)	-
Total actif circulant	31 000,00	Produits constatés d'avance	1 500,00
		Total dettes	3 500,00
TOTAL ACTIF	41 000,00	TOTAL PASSIF	41 000,00

<i>Bilan au 31/12/2020, AVEC prise en compte des fonds dédiés</i>			
ACTIF		PASSIF	
<i>Patrimoine de l'association</i>		<i>Ressources financières de l'association</i>	
ACTIF IMMOBILISE		FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	
Immobilisations incorporelles	10 000,00	Fonds propres : Report à nouveau	35 500,00
Immobilisations corporelles		Résultat de l'exercice	1 500,00
Autres immobilisations financières		Fonds dédiés (ANS Action 2 - Stage XXX)	500,00
Total actif immobilisé	10 000,00	Total fonds associatifs et réserves	37 500,00
ACTIF CIRCULANT		DETTES	
Créances	1 000,00	Emprunts et dettes accumulées	-
Disponibilités / Trésorerie	30 000,00	Fournisseurs et comptes rattachés	2 000,00
Charges constatées d'avance	-	Fiscales et sociales (cotisations sociales à régler)	-
Total actif circulant	31 000,00	Produits constatés d'avance	1 500,00
		Total dettes	3 500,00
TOTAL ACTIF	41 000,00	TOTAL PASSIF	41 000,00

Cette correction a pour effet de réduire le bénéfice de l'exercice 2020 de 500 € (voir plus haut, les corrections à apporter sur le Compte d'exploitation 2020)

Comité de pilotage national PSF - Fédération française de spéléologie

Note rédigée par Yves Bramoullé et Fabienne Rabelle

